



## Conseil communal

### Message au Conseil général pour la séance du 17 décembre 2024

#### concernant

#### le budget 2025

#### Contexte :

Le 1<sup>er</sup> janvier 2021 sont entrées en vigueur la Loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo ; ROF 2018\_021) et l'Ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCo ; ROF 2019\_080). Le nouveau plan comptable qui en découle, est appelé communément MCH2 pour « Modèle Comptable Harmonisé de deuxième génération ».

Ce modèle harmonisé a entre autres pour objectifs :

la comparabilité afin de faciliter la coordination de la politique budgétaire et de fournir des données pour le calcul cohérent de la péréquation intercommunale ;

la transparence pour les citoyennes et citoyens et les milieux concernés afin d'offrir une image précise de la situation patrimoniale et du résultat ;

la statistique financière qui, par la normalisation des systèmes comptables, doit permettre de réaliser des économies.

Le budget doit être équilibré à moyen terme. Pour la politique budgétaire, le facteur déterminant est le résultat cumulé sur plusieurs années du compte de résultat. Exiger un équilibre annuel du compte de résultat encouragerait une vision à court terme. Un excédent de revenu est ainsi possible, il ne pourra cependant pas alimenter un fond de réserve, mais sera reporté au bilan dans le capital propre.

La présentation des chiffres du budget 2025 s'accompagne, en parallèle, des chiffres du budget de l'année 2024 et des chiffres des comptes 2023 pour information et comparaison.

## Budget de résultat

Le budget de résultat pour l'exercice 2025 se résume comme suit :

Revenu	CHF	13'560'048.00
Charges	CHF	<u>13'379'702.00</u>
<b>Excédent de revenus</b>	<b>CHF</b>	<b>180'346.00</b>

Contrairement au budget 2024, le budget de 2025 présente un bénéfice de CHF 180'346.00 avec un taux d'impôt à 69,10% de l'impôt cantonal et ceci tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales.

La fortune nette au bilan de la Commune au 31.12.2023 s'élève à CHF 18'212'924.52 quant à elle sera améliorée.

Les charges et revenus liés sont signalés sur l'état détaillé du budget par un astérisque (\*) à droite du libellé du compte ainsi que de la rubrique y relative.

A ce stade, la plupart des charges et des recettes liées ont été communiquées. Pour les données encore manquantes, un montant estimatif a été inscrit sur la base des exercices précédents et du budget 2024.

Les prochaines sections expliquent les différentes variations par chapitre comptable selon la classification fonctionnelle. Les variations évoquées par la suite sont comparées au budget 2024.

### **La rubrique 0 de l'administration générale diminue son budget net de CHF 8'098.45**

Au 0220 « Services généraux, autres », les plus grandes augmentations de dépenses par rapport au budget 2024 concernent la mise en place de DIGI-FR et la refonte du site internet de la commune.

Au 0290 « Immeubles administratifs », depuis fin mai 2024, les panneaux solaires de l'Auberge de Rosé ont commencé à produire de l'électricité. Tous les chiffres, concernant les frais d'électricité et la production d'électricité de l'Auberge de Rosé, sont estimés selon les factures du Groupe E et les décomptes de Climkit des mois de juin à août 2024.

Les charges d'amortissement ont légèrement augmenté par rapport aux comptes 2023 pour tenir compte des panneaux photovoltaïques de l'Auberge de Rosé. Ces amortissements répondent au principe MCH2 et sont relatifs au montant de réévaluation.

### **L'ordre et sécurité publics, défense (1) augmente son budget net de CHF 7'455.00**

La mise en place de la nouvelle organisation du service du feu, rubrique 1500, en 2023, nous a permis de mieux affiner les chiffres concernant le RSS.

### **La formation (2) augmente son budget net de CHF 133'023.00**

En ce qui concerne la rubrique 2120 « Ecole primaire », nous trouvons différentes variations. Pour le compte 2120.3100.00 « Achat de fournitures scolaires », les comptes 2023 comprenaient déjà l'achat de papier pour l'école mais celui-ci ne figurait pas dans le budget.

Jusqu'à fin 2022, l'achat du papier de l'école se trouvait dans les fournitures de l'administration communale. Il faut également savoir que la subvention J&S de la Confédération ne se budgétise que tous les deux ans pour le camp de ski à condition d'avoir suffisamment de moniteurs brevetés. En 2025, les élèves auront un camp vert pour lequel aucune subvention n'existe.

En ce qui concerne la rubrique 2130 « Ecole du cycle d'orientation », la charge liée à la participation augmente de CHF 20'203.00. Les prévisions budgétaires 2025 par commune tiennent compte de l'actualisation de la population légale au 31.12.2023 et de l'IPF 2025.

La participation du conservatoire, compte 2140.3611.00, augmente de CHF 15'565.00 car le nombre d'élèves passent de 34 en 2024 à 39 en 2025.

Suite à l'analyse réalisée par le service technique pour le remplacement des luminaires dans le bâtiment de l'accueil extra-scolaire, un montant de CHF 47'000.00 a été prévu dans le compte 2180.3144.00 « Frais d'entretien bâtiment 78 – AES ».

La participation aux dépenses du cercle scolaire Avry-Matran, compte 2190.3612.00, augmente de CHF 5'800.00 car 3 élèves d'Avry sont scolarisés à Matran, contre 2 l'année dernière.

Les frais de transport scolaire, rubrique 2195, augmentent surtout pour l'entretien du bus scolaire ainsi que pour la participation des frais de déplacement des élèves entre Avry et Matran.

Les charges liées aux écoles spécialisées, rubrique 2200 « Ecoles spécialisées » augmentent de plus de CHF 18'000.00 car la participation par habitant est passée de CHF 139.55 à CHF 148.70 et à l'augmentation de la population d'Avry.

### **La culture, le sport et les loisirs (3) diminuent son budget net de CHF 4'350.00**

Le service d'animation villageoise fonctionne depuis plus d'un an. Les frais et les recettes des activités sont mieux connus, ce qui a permis d'affiner les montants du budget. De plus, les animatrices ont réussi à faire des économies en faisant des demandes de sponsoring.

### **La santé (4) augmente son budget net de CHF 23'452.00**

Ce chapitre représente en quasi-totalité des charges liées. La principale augmentation se trouve au niveau des soins ambulatoires.

### **La prévoyance sociale (5) diminue son budget net de CHF 4'618.00**

Ce chapitre représente en grande partie des charges liées et comprend également la gestion de l'école maternelle et le subventionnement par la commune des crèches et des mamans de jour. Le Conseil communal a également suivi la décision du Conseil communal de Matran de ne plus subventionner la Résidence de l'Arney à Matran.

### **Le trafic et les télécommunications (6) présentent une diminution nette de CHF 57'437.55**

Au chapitre 6150 relatif aux routes communales, des frais d'entretien supplémentaires ont été budgétisés dans le compte 6150.3141.00 « Entr. routes, places, signalis., sécurité » concernant l'accès à la parcelle Art. 2718.

Les charges d'amortissement augmentent par rapport aux comptes 2023. Cette augmentation est due à l'amortissement du nouveau camion de l'édilité et des divers nouveaux

aménagements de carrefours et de trottoirs. Certaines immobilisations sont complètement amorties.

La rubrique 6155 « Places de stationnement » présente une augmentation de CHF 22'050.00 liée à la mise en place d'une borne de recharge pour les véhicules électriques.

Concernant les comptes 6220.4260.00 « Participation de tiers aux transports publics », ce montant a été omis lors du budget 2024.

**La rubrique « Protection de l'environnement et aménagement du territoire (7) » enregistre une diminution nette de CHF 64'086.00**

Alors que les comptes 7101 et 7201 relatifs à l'approvisionnement et au traitement des eaux sont légalement équilibrés, les charges relatives à la gestion des déchets, comptes 7301, sont couvertes à près de 70.00%.

Les charges d'amortissement sont comparables aux comptes 2023, lesquels répondent désormais au principe MCH2 et sont relatives au montant de réévaluation.

**Le budget net concernant « l'économie publique (8) » augmente de CHF 1'307.00**

La participation à l'AGGLO, promotion touristique, a été reprise par l'ARS et se trouve dans le compte 8400.3612.01 « Participation à l'ARS – promotion touristique \* »

**La rubrique « Finances et impôts (9) » prévoit une augmentation de recettes de CHF 317'491.00**

Les recettes d'impôts ont été estimées en tenant compte des indications fournies par le Service Cantonal des Contributions (SCC). Les autres impôts et taxes ont été estimés en fonction des indications de l'année en cours et des années précédentes.

Le taux de 69,10% a été appliqué sur les chiffres annoncés par le SCC.

La charge de la péréquation financière intercommunale augmente de CHF 281'554.00 en raison de l'augmentation de l'IPF de 174 à 186.

## Budget d'investissement

Le budget d'investissement pour 2025 se résume comme suit :

Recettes d'investissement	CHF	985'000.00
Dépenses d'investissement	CHF	<u>4'494'000.00</u>
<b>Excédent de dépenses</b>	<b>CHF</b>	<b>3'609'000.00</b>

Ci-après quelques commentaires concernant le budget d'investissement.

Les crédits d'investissement de ce budget sont séparés en quatre catégories principales, à savoir :

- A. Les investissements votés, mais pas encore réalisés ou en partie réalisés (désignés par un (V) à la fin du libellé du compte).  
*La liste détaillée ci-après indique pour chaque crédit soit le montant budgété pour 2025, soit la raison pour laquelle il n'y a pas de montant budgété pour 2025 (investissement réalisé avant la fin de l'année en cours ou investissement reporté à une année ultérieure).*
- B. Les investissements soumis au vote lors du Conseil général de décembre et faisant l'objet d'un message spécifique (désignés par un (P) à la fin du libellé du compte).
- C. Les investissements qui marquent l'intention de proposer l'objet au Conseil général dans le courant de l'année 2025 lorsque les dossiers seront prêts (désignés par un (P) à la fin du libellé du compte).
- D. Les recettes d'investissements à recevoir en 2025 (subventions, participations de tiers, etc.).

❖ *Cette puce accompagne les montants concernés par la Transaggio.*

Les montants inscrits au budget d'investissement correspondent aux dépenses et recettes d'investissement prévues en 2025 et non pas aux montants totaux des crédits votés, des crédits à voter ou des crédits d'intention.

## Budget d'investissement 2025 - Liste des crédits

### A. Crédits déjà votés

(adaptation de crédits déjà votés sur la base de la situation actuelle)

Les crédits votés non mentionnés dans cette liste seront en principe bouclés avec les comptes 2024.

		Crédits votés	Montants 2025
0290.5040.02	Crédit d'étude aménagement ZIG art.2270NM + 2269NM (V)	300'000	300'000
0290.5040.04	Crédit d'étude ZIG Marie-Favre (art. 2934NM) (V)	95'000	50'000
❖ 6150.5010.04	Mesure 3M.08.02 PA3/Transagglo sect.gare Avry-Matran-COSO (V)	1'500'000	760'000
❖ 6150.5010.05	Mesure 3M.06.02 PA3/Transagglo sect.Avry-Gare Villars-sur-Glâne (V)	2'250'000	200'000
6150.5010.15	Chemin piétonnier secteur Fontanettes (V)	140'000	<u>100'000</u>
7101.5031.07	Travaux routiers CHF ... 117'000.—		100'000
	Adduction d'eau CHF ... 23'000.—		0
❖ 6150.5010.16	Mesure 4M.06.01 PA4/Transagglo sect. CO-Rosé (V)	7'000'000	150'000
6150.5010.17	Mobilité douce CO-Cheiry P2 20.13(V)	500'000	0
7101.5031.00	Rempl.conduite Eternit Impasse Agges-Murailles (V)	300'000	253'000
<b>Total</b>			<b>1'813'000</b>

### B. Crédits à voter lors de la séance du Conseil général du 17 décembre 2024

		Crédit à voter	Montant 2025
6150.5010.24	Mur de soutènement (P)	155'000	155'000
<b>Total</b>			<b>155'000</b>

### C. Crédits à voter ultérieurement en 2025

		Crédits à voter	Montants 2025
0290.5040.05	Remplacement éclairage de la chapelle (P)	61'000	61'000

		Crédits à voter	Montants 2025
0290.5040.06	Chauffage complexe communal avec étude (P)	700'000	700'000
2170.5040.02	Etude Assainissement toitures et façades halle de sport et AES (P)	400'000	400'000
6150.5010.19	Crédit d'étude mobilité plaine du Seedorf (P)	500'000	200'000
6150.5010.20	Réaménagement carrefour Planchetta (P)	220'000	220'000
6150.5010.22	Réaménagement carrefour du Covy (P)	250'000	125'000
6150.5010.25	Chemin mobilité/repr domaine public Fontanettes no 28-40 (P)	300'000	300'000
7101.5031.01	Remplacement conduite, rés. Otierdo-Rte des Murailles (P)	270'000	50'000
7101.5031.11	Pose nouvelle conduite, bas rte du Covy (P)	90'000	45'000
7101.5031.12	Assain séparatif collecteurs Murailles-Courtaney (P)	405'000	205'000
7101.5031.15	Nouveau maillage, art. 2033NM (P)	120'000	120'000
7410.5020.00	Revitalisatin du Ruz et aménagement de la Sonnaz (P)	3'500'000	200'000
<b>Total</b>			<b>2'626'000</b>

#### D. Recettes d'investissements

		Montants totaux	Montants 2024
❖ 6150.6320.00	Mesure 3M.08.02 PA3/Transagglo sect.gare Avry-Matran-COSO (V)	1'500'000	750'000
❖ 6150.6320.03	Subv.Agglo s/Mobilité douce CO-Cheiry PA2 20.13 (V)	185'000	185'000
❖ 6150.6320.04	Subv.Agglo s/Plan mobilité scolaire étape 1 (P)	50'000	50'000
<b>Total</b>			<b>985'000</b>
❖ 6150.6320.01	Mesure 3M.06.02 PA3/Transagglo sect.Avry-Gare Villars-sur-Glâne (V)	2'250'000	<i>planifié en 2027</i>
❖ 6150.6320.02	Mesure 4M.06.01 PA4/Transagglo sect.CO-Rosé (V)	7'000'000	<i>planifié en 2027</i>
7410.6310.00	Subv. revitalisatin du Ruz et aménagement de la Sonnaz (P)	2'300'000	<i>planifié en 2026</i>

## E. Récapitulation

	Dépenses	Recettes
A. Crédits déjà votés par le Conseil général	<b>703'000</b>	
B. Crédit à voter lors de la séance du Conseil général du 17.12.2024	<b>155'000</b>	
C. Crédits à voter ultérieurement en 2025	<b>2'626'000</b>	
D. Recettes d'investissements		<b>985'000</b>
<b>Totaux hors Transagallo</b>	<b>3'484'000</b>	
<b>❖ Totaux Transagallo</b> <i>Pour rappel, les montants des investissements seront remboursés par l'Agglomération à la fin des travaux. Des acomptes seront demandés en cours de réalisation.</i>	<b>1'110'000</b>	<b>0</b>
<b>Totaux globaux 2025</b>	<b>4'594'000</b>	<b>985'000</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		<b>3'609'000</b>